



GUIDE

Constitution du dossier de candidature pour un Diplôme d'Université (DU)

DU Concepts de l'action et de l'évaluation en santé
publique

DU Recherche clinique, investigation et santé publique

DU Projet en promotion de la santé

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des renseignements fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

SOMMAIRE

A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE	3
1. Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature.....	3
2. Formulaire de candidature	3
3. Constitution du dossier de candidature	4
B. FORMATION CONTINUE OU FORMATION PERMANENTE	4
1. Relève de la formation continue (FC).....	4
2. Relève de la formation permanente (FP).....	4
C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)	4
<i>VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation</i>	4
D. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS S'INSCRIVANT A UN DU	4
Niveau de compétence en français	4
E. LES PLANNINGS	5
F. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING	5

L'Ecole de Santé Publique propose des diplômes d'université de niveau licence (L) ou de niveau master 1^{ère} année (M1) accessibles **en formation initiale, continue ou permanente** :

- DU Concepts de l'action et de l'évaluation en santé publique (CAESP) **en e-learning**
- DU Recherche clinique, investigation et santé publique (RCISP) **en e-learning**
- DU Projet en promotion de la santé enseigné **en e-learning**

A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1. Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature

- Pour accéder au formulaire de candidature, vous devez saisir une adresse électronique valide afin d'obtenir un mot de passe. Vous devrez toujours utiliser la même adresse électronique.
- Vous recevez, ensuite, sur votre boîte mail, un message avec les informations nécessaires pour vous connecter et accéder au dossier de candidature.
- En suivant ces informations, vous pourrez remplir votre formulaire en ligne. Ces informations sont protégées. Leur usage est strictement réservé à la procédure interne à l'établissement.
- **Attention : Votre formulaire sera sauvegardé lorsque vous aurez effectué la totalité de la saisie.** Si vous fermez le formulaire en cours de saisie, les données ne seront pas enregistrées.
Pour information : Les champs marqués d'une étoile rouge (*) doivent être obligatoirement remplis. Un champ obligatoire non renseigné bloque le passage à la page suivante.
- Après saisie des informations requises, vous validez définitivement votre formulaire. Vous ne pourrez plus modifier ces informations.

2. Formulaire de candidature

- Une fois le formulaire validé définitivement, vous accédez à un espace dédié au dépôt des documents liés à la candidature.

3. Constitution du dossier de candidature

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

B. FORMATION CONTINUE OU FORMATION PERMANENTE

Nos formations peuvent être proposées en formation continue ou formation permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

1. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète le [formulaire de prise en charge des frais de formation continue](#) et le renvoie par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr

2. Relève de la formation permanente (FP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Les tarifs : (cf [site de l'Ecole de Santé Publique](#))

C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)

VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce [dossier VAP](#) sera à déposer en ligne sur l'espace dédié avec les documents à joindre pour avis par la commission pédagogique avant transmission à l'Université de Lorraine.

D. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS S'INSCRIVANT A UN DIPLOME D'UNIVERSITE

Niveau de compétence en français

Il est recommandé de justifier d'un niveau de compétence en français tel que celui attesté par le TCF (Test de Connaissance du Français – Niveau DELF B2). Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://www.ciep.fr>

E. LES PLANNINGS

Cliquez sur chaque formation pour accéder au planning

- DU Concepts de l'action et de l'évaluation en santé publique enseigné **en e-learning**
[Semestre](#)
- DU Recherche clinique, investigation et santé publique **enseigné en e-learning**
[Semestre 1 uniquement](#)
- DU Projet en promotion de la santé enseigné **en elearning**
[Semestre 1 + Semestre 2](#)

F. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plate forme internet FAD dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE). Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou webconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 8 à 12 semaines. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées uniquement en contrôle continu (CC) par le biais d'activités évaluatives (AE). Ces activités sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE. Des activités tutorées (AT) sont également proposées, elles sont corrigées par le référent mais pas notées. Enfin, des activités en auto-formation (AAF) peuvent être proposées, elles ne sont ni corrigées ni notées mais permettent un entraînement individuel.